

Rapport national
« Suivi des progrès et promotion de politiques de gestion de la demande en eau »
MAROC

Synthèse et conclusion

Le Maroc dispose, selon le niveau de connaissance actuel, d'un potentiel en ressources en eau naturel, estimé en année moyenne à près de 20,7 milliards de m³, soit une dotation moyenne par habitant de près de 691 m³/an.

Le développement de ce potentiel a toujours été au centre des préoccupations des politiques économiques du pays, à cause notamment de leur rôle stratégique dans le développement de l'agriculture irriguée et de la sécurité hydrique et alimentaire du pays. Une infrastructure hydraulique considérable a été mise en place, ce qui a permis la mobilisation de la quasi-totalité des ressources en eau, économiquement exploitables.

Cet effort de mobilisation entrepris au cours des quatre dernières décennies a permis :

- La satisfaction et la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la plupart des villes du Royaume, même en période de sécheresse ;
- Le développement de l'irrigation à grande échelle sur près de 1,6 millions d'hectares ;
- Le développement de l'industrie agro-alimentaire (13 sucreries, 13 laiteries, des centaines de stations de conditionnement et de transformation agro-alimentaire).

Ce développement est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis, notamment :

- La raréfaction et la surexploitation des ressources en eau : la rareté des ressources en eau et leur limitation, conjuguées au développement de moyens modernes d'exploitation des eaux souterraines et à la faiblesse du contrôle de l'administration en absence d'une vision intégrée, sont à l'origine de la forte pression subie par la ressource depuis la fin des années 70, ce qui a entraîné la surexploitation des eaux souterraines et la rupture de l'équilibre qui prévalait entre les prélèvements traditionnels et les possibilités de recharge naturelle. Ceci a eu pour conséquence la baisse des niveaux piézométriques, la diminution des débits voire le tarissement des sources, la perturbation de l'approvisionnement en eau des secteurs d'irrigation traditionnelle, la détérioration et la régression de l'irrigation traditionnelle et des oasis. Cette raréfaction risque d'être aggravée à l'avenir par la diminution attendue des ressources en eau sous l'effet des changements climatiques ;
- La faible efficacité de l'utilisation de l'eau : les systèmes d'irrigation et les réseaux de distribution d'eau potable sont loin d'être performants et sont à l'origine de la perte de volumes d'eau importants, évalués à près de 4 790 millions de m³ par an, dont près de 2300 millions de m³ sont considérés récupérables dans des conditions techniques et économiques acceptables ;
- La détérioration alarmante de la qualité des ressources en eau sous l'effet du retard accumulé en matière d'assainissement et d'épuration des eaux usées ;
- Le rythme de perte de capacité des retenues de barrages par envasement.

En terme de perspective, les bilans des ressources en eau par bassin montrent que la politique de l'offre de l'eau conventionnelle ne garantira pas à elle seule l'approvisionnement en eau du pays à moyen et long termes. Les déficits observés au niveau de nombreux bassins du sud, de l'est et du centre vont petit à petit se généraliser aux autres bassins.

Le pays compte également de nombreuses zones humides diversifiées (lacs, lagunes, cours d'eau, embouchures, marais, marécages, lacs artificiels, etc.), dont certaines sont classées parmi les sites RAMSAR.

La gestion rationnelle des écosystèmes aquatiques souffre, en plus des actions anthropiques et des dégradations qui en découlent, du partage inadéquat des responsabilités qui ne permet pas leur gestion intégrée prenant en considération tous les aspects, et de la faible connaissance de ces écosystèmes aquatiques et de leur fonctionnement naturel.

En matière de gestion de la demande en eau, d'importants programmes d'ajustement structurel du secteur de l'eau, dans lesquels l'amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources en eau occupe une place importante, ont été initiés.

Malgré les efforts consentis par les différents départements ministériels (Agriculture, Intérieur, Eau) et les opérateurs publics et privés, les résultats en matière de gestion intégrée offre-demande en eau restent en deçà des attentes, en raison notamment des contraintes institutionnelles liées en particulier à la faiblesse de la coordination et de l'intégration des programmes.

En effet, le gouvernement a annoncé sa volonté d'élaborer et de réaliser d'importants programmes nationaux qualifiés de prioritaires dont notamment les programmes d'économies d'eau. Cette déclaration n'est cependant pas suffisante, car se posera sûrement le problème de cohérence de ces programmes entre eux et avec d'autres programmes à l'intérieur du secteur de l'eau lui-même, avec les possibilités budgétaires de l'Etat. La hiérarchisation des priorités et les arbitrages entre les programmes devront être effectués. En l'absence de mécanismes de régulation établis et institutionnalisés, la mise en œuvre de ces programmes sera sujette aux aléas politiques et aux rapports de force qui ne sont pas forcément en relation avec les priorités nationales.

Les perspectives en matière d'économies d'eau et d'efficacité d'utilisation de l'eau s'annoncent plutôt bien. En effet, le programme National de Développement de l'Irrigation Localisée engagé actuellement s'est fixé pour objectif de porter la superficie totale équipée en systèmes d'irrigation localisée à près de 500.000 ha. Un certain nombre de mesures incitatives ont d'ailleurs été prises en 2006 pour accélérer le programme et lever les contraintes administratives. Le besoin en investissements de ce programme est estimé à 8 milliards de DH.

Le gouvernement s'est également engagé, dans le cadre du projet de prêt de politique de développement du secteur de l'eau avec l'appui de la Banque Mondiale, à préparer un programme national d'économie d'eau en irrigation et un programme national d'économie d'eau potable.

La mise en œuvre et plus précisément la poursuite de ces programmes est cependant tributaire de la mise à disposition, par l'Etat, de la part du financement qui lui revient. Celle-ci ne peut se faire que si l'allocation des budgets annuels de l'état réservés au secteur de l'eau dans sa globalité, se fait d'une manière concertée et conformément aux priorités du secteur.

La réorientation de la politique nationale de l'eau vers l'utilisation efficace de l'eau, en train de s'amorcer actuellement, est un acquis important qu'il faudra consolider. Mais on est encore loin de la gestion intégrée offre-demande en eau qui doit être systématique et automatique. Cela nécessite bien entendu des réformes institutionnelles, réglementaires et financières pour l'instauration des mécanismes de concertation, de coordination, d'intégration et de régulation en mesure d'encourager la recherche de l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Ces mécanismes seront probablement mis en place, au moins partiellement, dans le cadre des projets engagés ou en cours avec l'UE, la BAD et la Banque Mondiale.

Compte tenu de ce qui précède, la promotion de la gestion intégrée offre-demande en eau pour une gestion durable des ressources en eau, est tributaire de la mise en place de mécanismes de régulation d'ordre réglementaire, financier et institutionnel, du renforcement de la concertation, de l'intégration des programmes, et de la disponibilité de l'information pertinente pour les acteurs dans le secteur de l'eau. Les mesures recommandées dans ce cadre sont :

– **Renforcement de la concertation et de l'intégration des programmes :**

Seule l'instauration de mécanismes de concertation, de coordination, d'intégration et de régulation du secteur de l'eau est en mesure de garantir la compatibilité des programmes et l'allocation des budgets, en particulier celui de l'Etat, avec les priorités du secteur de l'eau, dont fait partie la promotion de l'efficacité de l'utilisation de l'eau.

- **Application d’une tarification adéquate favorisant la promotion de l’efficacité de l’eau et la gestion intégrée offre-demande en eau :**

L’efficacité des investissements du secteur de l’eau, qui est recherchée à travers la gestion intégrée offre-demande en eau, nécessite l’application de la vérité des prix au moins partiellement et en termes relatifs. Les tarifs doivent refléter la différence réelle de coût entre les différentes alternatives tout en internalisant les coûts environnementaux, pour pouvoir garantir le choix des meilleures solutions et la rationalisation des investissements dans le secteur.
- **La responsabilisation des opérateurs par leur contribution à la prise en charge des investissements relatifs à l’augmentation de l’offre en même temps que les actions sur la demande** les amènera à veiller à la rationalisation des investissements et à l’efficacité d’utilisation de l’eau, sans oublier la responsabilisation des acteurs locaux et régionaux (Collectivités locales et régions) et leur contribution à la prise en charge d’une partie des investissements dans le secteur y compris la mobilisation de l’eau, sans laquelle la décentralisation de la décision dans le domaine de la gestion de l’eau n’aura aucun sens.
- **Mise en place d’un système d’information sur l’eau :**

Pour réguler le secteur de l’eau et orienter les décisions du secteur vers l’efficacité d’utilisation de l’eau, les données et les informations pertinentes et fiables, techniques, économiques et environnementales devront être à tout moment mises à disposition des différents acteurs dans le domaine de l’eau. Ceci ne peut être assuré que par un système d’information performant dont les règles de fonctionnement sont claires et admises par tous les intervenants. Dans un pays en voie de développement, cette mesure est peut être la plus difficile à mettre en œuvre. La création d’un Institut de l’eau pourrait être la solution et permettra aussi de rendre l’élaboration et la publication de la donnée sur l’eau indépendante des intérêts des opérateurs, des gestionnaires et des maîtres d’ouvrage.
- **Renforcement de la coopération internationale :**

Comme par le passé, la coopération internationale est appelée à jouer un rôle important dans la promotion de la gestion de la demande en eau et de la prise en compte de la dimension environnementale dans le développement des ressources en eau. La coopération internationale, en particulier multi-latérale (Banque Mondiale, Union Européenne, PNUD, FAO, BAD,...) permet, en plus de l’incitation financière directe à la réforme, de diffuser le savoir-faire et de vulgariser les expériences réussies et les erreurs commises ailleurs dans le monde.
- **Communication pour partager l’état des lieux et les réformes envisagées avec les acteurs de l’eau :**

La réussite de la promotion de l’utilisation efficace des ressources en eau nécessite l’adhésion des acteurs dans le domaine de l’eau. Celle-ci ne peut être assurée que si la problématique, les orientations et les réformes envisagées sont comprises et partagées par ces acteurs, d’où la nécessité d’un effort continu de concertation et de communication.
- **Education, sensibilisation à la préservation des ressources et vulgarisation par la démonstration de techniques efficaces dans l’utilisation de l’eau.**

Concernant la prise en compte des objectifs environnementaux, la gestion intégrée de l’eau en tant que milieu et en tant que ressource n’est pas encore perçue comme l’une des problématiques auxquelles il faudra s’attaquer. La multitude de départements ministériels intervenant et le partage inadéquat des responsabilités dans le domaine complique la tâche. Pour pallier cette insuffisance, il est fortement recommandé de :

- **Clarifier et de faire un partage adéquat des responsabilités dans le domaine de la gestion des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques :**

Une séparation des responsabilités en matière de gestion et de préservation des ressources en eau d’une part, de celles de gestion et de préservation des écosystèmes aquatiques, d’autre part, est probablement à éviter.

– **Mettre en place un système de suivi systématique de l'état et de la qualité des milieux et des écosystèmes aquatiques :**

Le premier pas dans la préservation et la gestion des écosystèmes aquatiques réside dans la connaissance de ces écosystèmes, d'où l'importance et l'urgence de la mise en place d'un système de suivi à intégrer au réseau hydrologique national.

– **Mettre en œuvre les dispositions de la loi relative aux études d'impacts sur l'environnement :**

Les projets, en particulier les projets d'aménagement entrepris par l'Etat doivent suivre les procédures réglementaires pour recevoir l'acceptabilité environnementale, dans le but de garantir la minimisation des effets négatifs et la mise en œuvre des mesures d'atténuation préconisées par les études d'impacts.